



Appel à manifestation d'intérêt « Service civique – développement de l'animation territoriale »

L'appel à manifestation d'intérêt parisien est ouvert à compter du 17/05/2023

1. Objectifs 2023

- Développer le lien entre le dispositif du service civique et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- Augmenter le nombre de volontaires en service civique sur le territoire francilien ;
- Proposer des actions de sensibilisation et de prévention sur la santé mentale des jeunes franciliens et notamment des jeunes volontaires en service civique.

2. Quelles sont les structures éligibles ?

- Les organismes agréés pour l'accueil de volontaires du service civique, dont le siège social est domicilié en région Ile-de-France ou disposant d'au moins une antenne/délégation dans la région en 2022 ;
- Les organismes non agréés, sous réserve qu'ils soient éligibles à l'agrément service civique et qu'ils s'engagent sur l'honneur à déposer une demande d'agrément complète dans les 2 mois suivants la notification des subventions accordées.

Les organismes dont les projets seront retenus, déposeront si nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente (DRAJES, DSDEN-SDJES ou Agence du Service Civique), une :

- demande d'agrément depuis le site service-civique.gouv.fr ;

- demande d'avenant selon la procédure définie par l'autorité administrative compétente (DRAJES, SDJES, Agence du Service Civique).

3. Quels sont les critères qualitatifs d'évaluation des dossiers ?

- Ils doivent être en cohérence avec les orientations et priorités nationales et régionales (en termes de publics, objectifs, orientations thématiques) ;
- Le projet doit démontrer des qualités relatives à la conception et à la méthodologie de mise en œuvre (en termes d'évaluation des besoins, de cohérence des actions mises en œuvre, d'inscription du projet dans le territoire, de qualité du partenariat) ;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire francilien ;
- Le seuil minimal de subvention est fixé à 5 000 euros.

4. Quelles sont les thématiques prioritaires ?

- Proposer des actions (festives, culturelles, sportives...) mise en œuvre par des jeunes en services civiques visant à mobiliser la population, notamment les plus jeunes, autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 mais également autour de la thématique de la transition écologique ;
- Proposer des actions de communication pour promouvoir le dispositif sur Paris et dans l'ensemble du territoire francilien ;
- Encourager tous les jeunes en service civique à prendre soin de leur santé mentale.

Une attention particulière sera par ailleurs portée aux projets dont les bénéficiaires résident en quartier prioritaire de la ville.

5. Comment candidater ?

- Le dossier de demande de subvention doit être composé :
 - du formulaire Cerfa n° 12156*06 signé par le responsable légal ou son délégataire et attestation sur l'honneur ;
 - de la délégation de signature le cas échéant ;
 - du compte-rendu financier N-1 ;
 - du RIB ;
 - de la fiche INSEE (moins de 3 mois) ;

Il doit être impérativement déposé sur le site « Mon compte Asso », au format PDF. Aucun dossier papier ne sera accepté (code fiche DR IDF: 3466)

Pour toute question, vous pouvez contacter la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France : drajes-service-civique@region-academique-idf.fr.

Les dossiers devront impérativement être transmis **avant le 16/06/ 2023**. Tous les dossiers reçus après cette date ne seront pas prioritaires et seront traités uniquement en cas de besoin complémentaire.